

37 - Subventions à des associations culturelles

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Il est proposé d'allouer des avances de subventions aux associations culturelles suivantes :

I - Association Musiques en perspectives

L'association Musiques en Perspectives a pour but de familiariser un large public avec la musique et l'exécution musicale originale sur instruments historiques. C'est dans cet objectif qu'elle organise le *Festival de Besançon Montfaucon* qui connaîtra sa 9^{ème} édition du 30 mai au 8 juin 2014.

Ce temps fort accueille des concerts de formations et artistes d'exception à Besançon et dans un certain nombre de communes du Grand Besançon.

Concerts, visites guidées, conférences, classes de maîtres, travail pédagogique en amont du festival, café-concerts et expositions, associés à la mise en valeur de lieux de patrimoine, permettent de multiplier les moyens d'approche des publics de la musique. Le festival a attiré plus de 3 500 spectateurs en 2013.

Afin de soutenir l'association pour la préparation de l'événement, il est proposé d'allouer 50 % du montant de la subvention annuelle attribuée en 2013, soit 15 000 €.

Le montant total de la subvention allouée au titre du projet 2014 de l'association fera l'objet d'un rapport présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

II - Association Juste Ici

L'association Juste Ici soutient des projets artistiques dans l'espace public. Pour cela, elle organise un temps fort, le Festival *Bien Urbain*, à Besançon dont la 4^{ème} édition se déroulera en mai et juin 2014.

Le Festival *Bien Urbain*, parcours artistiques dans (et avec) l'espace public, se déroule sur une période d'un mois avec un temps de création pour des artistes internationaux (peintures murales, installations dans l'espace public, créations multimédias) et un temps de restitution et propositions artistiques destinées aux publics, sous des formes renouvelées : librairie, visites commentées, rencontres avec les artistes, tables rondes, projections.

L'association souhaite déplacer la manifestation, à partir de 2014, sur la période de mai - juin (et non plus septembre) afin d'éviter la concurrence d'autres festivals internationaux et de pouvoir développer des projets en direction des publics scolaires et étudiants.

Afin de soutenir l'association pour la préparation de l'événement, il est proposé d'allouer 50 % du montant de la subvention annuelle attribuée en 2013 par la Délégation Culture, soit 7 500 €.

Le montant total de la subvention allouée au titre du projet 2014 de l'association fera l'objet d'un rapport présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

En cas d'accord, la somme totale, soit 22 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.